



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-03-012

PUBLIÉ LE 11 MARS 2021

Sommaire

DDT 18

18-2021-03-08-002 - Arrêté N°2021-0242 portant délégation de signature ANRU (2 pages) Page 3

18-2021-03-08-003 - Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs DECISION n° ANAH 01-2021 (4 pages) Page 6

PREFECTURE DU CHER

18-2021-03-09-003 - AP 2021-0215 du 09 03 2021 modificatif a) composition commissions de contrôle des listes électorales communes de l'arrondissement de SAINT AMAND MONTROND (1 page) Page 11

18-2021-03-09-004 - AP 2021-0215 du 09 03 2021 modificatif b) annexe composition commissions de contrôle des listes électorales communes de l'arrondissement de ST AMAND MONTROND (5 pages) Page 13

DDT 18

18-2021-03-08-002

Arrêté N°2021-0242 portant délégation de signature
ANRU

Arrêté N°2021-0242
portant délégation de signature ANRU

Le Préfet du Cher
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée,
- Vu** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu** les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements,
- Vu** les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements,
- Vu** le décret du 5 février 2020 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet du département du Cher,
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 19 décembre 2018 portant nomination de M. Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher,
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Maxime CUENOT, directeur départemental adjoint des territoires du Cher,
- Vu** l'arrêté préfectoral N°2021-0208 du 26 février 2021 modifiant l'arrêté n° DDT-2019-0899 du 16 juillet 2019 portant organisation de la direction départementale des Territoires du Cher,
- Vu** la décision du directeur général de l'ANRU du 15 janvier 2019 portant nomination de M. Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher, en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du Cher,
- Vu** la décision de nomination de M. Antoine MARCHAND, chef du service Habitat,
- Vu** la décision de nomination de M. Arthur JAN, adjoint au chef du service Habitat et chef du bureau Logement,

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le département du Cher, pour signer :

- les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU
- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU,
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à M. Maxime CUENOT (directeur départemental adjoint des territoires du Cher), à M. Antoine MARCHAND (chef du service Habitat), à M. Arthur JAN (adjoint au chef du service Habitat et chef du bureau Logement), aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Bourges, le 08 mars 2021

Le Préfet,
Délégué territorial de l'ANRU,

signé

Jean-Christophe BOUVIER

Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DDT 18

18-2021-03-08-003

Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation
de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de
ses collaborateurs

DECISION n° ANAH 01-2021

**Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature
du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs**

DECISION n° ANAH 01-2021

Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher, délégué de l'Anah dans le département du Cher en vertu des dispositions de l'article L 321-1 du code de la construction et de l'habitation.

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

Monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des territoires du Cher (DDT 18) est nommé délégué adjoint de l'Anah dans le département.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à monsieur Thierry TOUZET, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

Pour l'ensemble du département :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO ;
- toute convention relative au programme habiter mieux ;
- le rapport annuel d'activité ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pour la gestion des aides à l'habitat privé prévues à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les avenants aux conventions en cours.

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux OIR et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences de la déléguée telles que définies par les règles en vigueur ;
- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions ;

Ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés - FART- (programme « Habiter mieux »).

- le programme d'actions ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pluriannuelles d'opérations programmées. [Cette délégation ne s'applique pas aux conventions dites de « portage » visées à l'article R.321-12 du code de la construction et de l'habitation.].
- les conventions d'OIR

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L 301-5-1, L 301-5-2 et L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences de la déléguée telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L 321-1-1.

Article 3 :

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L 321-4 et L 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à monsieur Thierry TOUZET, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah.
- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation. Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve des compétences relatives au conventionnement sans travaux dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

- 1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.
- 2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre l'article L 321-4 ou L 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Article 4 :

Délégation est donnée à :

- monsieur Maxime CUENOT , directeur départemental adjoint à la DDT du Cher,
 - monsieur Antoine MARCHAND, chef du service habitat à la DDT du Cher,
 - monsieur Arthur JAN, adjoint au chef du service habitat et chef du bureau logement à la DDT du Cher,
- aux fins de signer à l'identique de monsieur Thierry TOUZET à l'exception de :

Pour l'ensemble du département :

- toute convention relative au programme habiter mieux ;
- le rapport annuel d'activité ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pour la gestion des aides à l'habitat privé prévues à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les avenants aux conventions en cours.

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- le programme d'actions ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pluriannuelles d'opérations programmées. [Cette délégation ne s'applique pas aux conventions dites de « portage » visées à l'article R.321-12 du code de la construction et de l'habitation.].
- les conventions d'OIR

Article 5 :

Délégation est donnée à

- monsieur Guillaume OTULAKOWSKI, instructeur Anah
- madame Béatrix MERLIN, instructrice Anah
- madame Françoise TURPIN, instructrice Anah

aux fins de signer :

- en matière de conventionnement, les seuls documents visés aux points 2 et 3 de l'article 3 de la présente décision ;
- récépissé de dépôt de dossier de demande de subvention ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs,

Article 6 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Toutes décisions antérieures sont abrogées.

Article 7 :

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à M. le Président de l'établissement public de coopération intercommunale ayant signé une convention de gestion des aides à l'habitat privé conformément à l'article L321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- à Mme la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;
- à M. l'agent comptable de l'Anah ;
- aux intéressé(e)s.

Article 8 :

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Bourges, le 08 mars 2021

Le délégué de l'Agence dans le départemental

signé

Jean-Christophe BOUVIER

Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

PREFECTURE DU CHER

18-2021-03-09-003

AP 2021-0215 du 09 03 2021 modificatif a) composition commissions de contrôle des listes électorales communes de l'arrondissement de SAINT AMAND MONTROND

Arrêté préfectoral n° 2021-0215 du 9 mars 2021
modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle
dans les communes de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond

La Sous-Préfète de Saint-Amand-Montrond

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de Mme Claire MAYNADIER, Sous-Préfète de Saint-Amand-Montrond ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-0107 du 11 février 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire et de contrôler la régularité des listes électorales ;

Considérant la modification à apporter dans la désignation des membres de la commission de contrôle de La Celle, Cours-les-Barres, Cuffy, Morlac, Orval, Saint-Baudel et Saint-Vitte ;

ARRÊTE

Article 1er : Il est institué dans chaque commune de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre (refus d'inscription, radiation) et de contrôler la régularité des listes électorales.

Article 2 : Les membres des commissions de contrôle citées à l'article 1er sont nommés conformément au tableau annexé ci-après.

Article 3 : Les membres de la commission de contrôle sont désignés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 4 : La commission de contrôle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre les 24^e et 21^e jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an.

Article 5 : La sous-préfète de Saint-Amand-Montrond et les maires des communes de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

La Sous-Préfète de Saint-Amand-Montrond,

Signé : Claire MAYNADIER

NOTICE DE RECOURS	
Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision	
GRACIEUX :	Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
HIÉRARCHIQUE :	Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).
CONTENTIEUX :	Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLEANS (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr .
SUCCESSIF :	Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration.

PREFECTURE DU CHER

18-2021-03-09-004

AP 2021-0215 du 09 03 2021 modificatif b) annexe
composition commissions de contrôle des listes électorales
communes de l'arrondissement de ST AMAND
MONTROND

Modification apportée	COD INSEE	COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
	18002	Ainay-le-Vieil	M. BLANCHARD Gérard	Titulaire : M. PELLOIS Patrick Suppléante : Mme GODIGNON née AGUILLAUME Solange	Titulaire : Mme REGRAIN née CHEVRETTE Marie-Paule Suppléante : Mme GODIGNON née PRUDENT Nathalie
	18007	Apremont-sur-Allier	M. NAMONT Jacques	Titulaire : Mme AUROUSSEAU Karine Suppléante : Mme CAILLETTE Marie-Odile	Titulaire : Mme SALTEL Virginie Suppléant : —
	18009	Arcomps	M. du PEYROUX Jean	Titulaire : M. BAILLY Nicolas Suppléant : M. ORCIERE Sylvain	Titulaire : M. MARCELET Christian Suppléant : M. BALANGER Patrice
	18010	Ardenais	Mme HOULBREQUE Renée	Titulaire : M. CALLERAME Joseph Suppléant : —	Titulaire : M. LASSOUT Alban Suppléant : M. MAUME Alain
	18013	Arpheuilles	M. BOUGARET Jean-Yves	Titulaire : Mme POURTIER née QUIRIN Monique Suppléant : —	Titulaire : M. PHILIPPON Joël Suppléant : M. MATHIEU Christian
	18017	Augy-sur-Aubois	Mme LONGUEPEE Micheline	Titulaire : Mme PERSONNAT née MICAULT Céline Suppléante : Mme BONNEAU née LOEUILLET Suzanne	Titulaire : Mme BAILLY Sibylle Suppléante : Mme BOUCHE Delphine
	18021	Bannegon	Mme ALLIAUME Florence	Titulaire : M. SADORGE Claude Suppléant : M. ANDRE Philippe	Titulaire : Mme BERNON Solange Suppléant : M. JAMES Guy
	18024	Beddes	Mme DESCOUT Francine	Titulaire : Mme CORNETTE Chantal Suppléant : —	Titulaire : Mme ALGRET Marie-Claire Suppléante : Mme BOUTIN Estelle
	18029	Bessais-le-Fromental	Titulaire : Mme JAMET Elodie Suppléant : M. AUDONNET Daniel	Titulaire : Mme CLEMENT née TOUENTI Floriane Suppléant : M. CHAMIGNON Gaston	Titulaire : Mme LABBE née TARDIF Annie Suppléante : Mme BOTTINEAU née BERTAUD Isabelle
	18031	Blet	Mme LELEUX Julie	Titulaire : Mme MARTINET née COCU Bernadette Suppléant : Mme CHAPIUIS Laurence	Titulaire : M. CHARTON Bernard Suppléant : M. BIGNOLAIS Jean-Marc
	18034	Bouzais	Mme MERCIER Christiane	Titulaire : M. AUMAITRE Maurice Suppléante : Mme GALAIS née CHAGNON Anne-Marie	Titulaire : Mme CHORZEWSKI Nathalie Suppléant : M. PATURET Jacques
	18038	Bruère-Allichamps	M. AUPETIT Guy	Titulaire : Mme ANDRIER née RENARD Yvonne Suppléant : M. JAILLET Christophe	Titulaire : M. CHABIN Thierry Suppléant : M. VIOLTAT Marc
	18040	Bussy	M. MARCHAND Ludovic	Titulaire : M. LAURENT Etienne Suppléant : Mme TISON née DOUCET Josette	Titulaire : M. LASCAUX Dominique Suppléant : M. THIBAUD Roland
	18041	La Celette	Mme VIEIL Florence	Titulaire : M. CLEMENT Didier Suppléante : Mme CHATEAU Emeline	Titulaire : M. MOUTONNET Sébastien Suppléant : M. RATEL Valentin
Modif délég sup Adm et délég sup TJ	18042	La Celle	M. CHANTEMILANT Guy	Titulaire : Mme RONDELET née BILLY Ginette Suppléante : Mme VAISSON née WAGNER Françoise	Titulaire : Mme YPERZEELE née MOUTET Rose-Marie Suppléante : Mme DION née BARDARY Madeleine
	18043	La Celle-Condé	M. DELPERDANGE Christian	Titulaire : M. HILD Michel Suppléante : Mme PILLARD née MIGNOT Huguette	Titulaire : M. DANIEL Marc Suppléant : M. DROUILLET Jean-Noël
	18045	Chalivoy-Milon	Mme BAERT Priscilla	Titulaire : M. GRAIL Michel Suppléante : Mme CHAUMONT née GAILLARDON Lucie	Titulaire : Mme MARTINE née ROYER Bernadette Suppléant : M. PETIT Didier
	18046	Chambon	Mme CHAMPION Angélique	Titulaire : M. TILLES Gérard Suppléant : M. CHABENAT Alexandre	Titulaire : M. REBILLAT Jean-Claude Suppléante : Mme CARRAZ née HUARD Josiane
	18048	La Chapelle-Hugon	Mme SEMENCE-LOUIS Cindy	Titulaire : M. BERTHET Robert Suppléant : M. MESLET Michel	Titulaire : Mme DOUSSOT Magali Suppléant : M. DECLUNDER Vincent
	18052	Charenton-du-Cher	M. CHAUSSE Hubert	Titulaire : M. BRUGERE Didier Suppléant : M. BLESCHET Daniel	Titulaire : M. DESFOUGERES Laurent Suppléant : —
	18054	Charly	M. LEPELTIER Daniel	Titulaire : Mme LESIMPLE née FOLTIER Marie-Jeanne Suppléant : M. VALENTIN Henri	Titulaire : M. DESFOSSES Serge Suppléante : Mme TRAMESON née CIVADE Chantal
	18057	Châteaumeillant	Titulaire : M. GUILLEMOT Hervé Suppléante : Mme LOOSE Bernadette	Titulaire : M. KERAIN Jean-Yves Suppléant : M. MATHON Bruno	Titulaire : M. SOUBAS Jean-Paul Suppléant : M. CAIA Jean-Charles
	18058	Châteauneuf-sur-Cher	Mme GENNETEAU Monique Mme MIGNARD Catherine M. RICHARD Benoît M. BEGASSAT Jean-Louis Mme LOPEZ Sandrine		

Modification apportée	COD INSEE	COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
	18059	Le Châtelet	M. BOCCANFUSO Bruno	Titulaire : Mme DEDION née ALLOUETTEAU Josette Suppléant : M. FRANÇOIS Daniel	Titulaire : Mme FANTINET Cécile Suppléante : Mme GUILLEMAIN née BARRET Agnès
	18060	Chaumont	M. AUROUET Vincent	Titulaire : M. DEBUIRE Gérard Suppléant : M. CROIZIER Franck	Titulaire : Mme ROUVIERE Dominique Suppléant : M. LESAGE Clément
	18062	Le Chautay	M. BRENIER Jérôme	Titulaire : M. HANQUER Patrick Suppléant : Mme BULTIAUW née DELBOVE Alesia	Titulaire : M. MARCUS Dominique Suppléant : M. BRIN Thierry
	18063	Chavannes	M. DELANGE Jean-Pierre	Titulaire : Mme RABATE née PIN Emeline Suppléant : M. MESLIER Thierry	Titulaire : M. BRUNET François Suppléant : M. MICAUD Christophe
	18065	Chezal-Benoît	Mme SOUBRAS Monique	Titulaire : Mme LEBRERO née DESCATOIRE Fanny Suppléant : —	Titulaire : M. CHARDONNET François Suppléant : M. DUMEZ Bernard
	18068	Cogny	Mme LAVAUD Simone	Titulaire : Mme BEDIN Erika Suppléant : M. GIRARD Jean-Christophe	Titulaire : Mme SARAMAK Anne-Marie Suppléante : Mme LABOISSE Nathalie
	18069	Colombiers	Mme FURET Muriel	Titulaire : Mme AUPERRIN née MOREAU Janine Suppléante : Mme BRUMANT née VALETTE Josiane	Titulaire : M. COLLIN Daniel Suppléant : M. IMBAULT Abel
	18071	Contres	M. LOUVET Patrick	Titulaire : Mme BOURRET née IMBAULT Carole Suppléante : Mme CHARBONNIER née HAMLIN Laure	Titulaire : Mme BOGUSLAWSKI Sophie Suppléant : M. GUINGNIER Steven
	18072	Cornusse	Mme CARIÉ Jeannine	Titulaire : M. MARSAUT Gérard Suppléante : Mme FOURRÉ née BODIN Marie-Claire	Titulaire : M. RAQUIN Laurent Suppléant : —
	18073	Corquoy	Mme CUREL Stéphanie	Titulaire : M. FAINEANT Raymond Suppléante : Mme LOURY née LAGNEAU Lydia	Titulaire : Mme GUENOT née REBILLAT Martine Suppléant : M. VOISIN Jean-Claude
Nouveaux délég. Adm et TJ (tit & sup)	18075	Cours-les-Barres	Titulaire : M. BONNET Henri Suppléant : M. LESZYNSKI Pascal	Titulaire : M. GOISQUE Dominique Suppléant : M. AMIOT Bernard	Titulaire : M. TZARICK Christian Suppléant : M. LAGRANGE Lionel
	18076	Coust	Mme VEDRINES Sandra	Titulaire : Mme DAUDON née MINARD Marie-Claude Suppléant : M. LESEURE Dominique	Titulaire : Mme BOUET Nathalie Suppléant : M. AUSSLETTE Pierre
	18078	Crézançay-sur-Cher	Mme QUENTIN Sylvie	Titulaire : Mme DAMBLANC Yvette Suppléante : Mme MARTINAT née DAOUT Christine	Titulaire : M. PERRIN Cyril Suppléante : Mme ORLIANGE née SOURZAC Christiane
	18080	Croisy	M. VAN HOUTTE François	Titulaire : Mme POULARD née DAMIEN Jeanne Suppléante : Mme GUENEAU Sylvie	Titulaire : Mme BEAUPERE Fabienne Suppléant : M. MOUSSEAU Thomas
Correction civilité suppléante délég. TJ	18082	Cuffy	M. LESUEUR Jean-Pierre	Titulaire : M. LEJEUNE Dominique Suppléante : Mme CHAHINIAN Isabelle	Titulaire : M. DELAHAYE Emmanuel Suppléante : Mme RENAULT Claude
	18083	Culan	M. MONCE Yohan	Titulaire : M. SANGLIER Daniel Suppléant : M. PAJOT Mathieu	Titulaire : M. BRETTON Eric Suppléante : Mme PETITJEAN née CHAUCHET Eliane
	18086	Drevant	Mme FRIAUD née CORDONNY Denise	Titulaire : M. JORION Nicolas Suppléante : Mme HERNANDEZ née DEJARDIN Isabelle	Titulaire : Mme BEDOUILLET née PICHAXU Dominique Suppléant : M. ROUSSILLOT Yves
	18087	Dun-sur-Auron	Mme CAZUC Jeanine M. LAUDAT François Mme FOUCHARD Françoise M. MARAIS-ARNOULT Jean-Claude M. CARBOULEC Nicolas		
	18089	Epineuil-le-Fleuriel	Mme BILLAUT Charlotte	Titulaire : Mme CLAIR née GIRARD Monique Suppléant : M. AMIZET Philippe	Titulaire : Mme GAUME Marie-Hélène Suppléante : Mme TOUZET née LEROUX Maryline
	18091	Farges-Allichamps	M. CHESNEL Damien	Titulaire : Mme PETIT Catherine Suppléante : Mme BERNARD née METENIER Elodie	Titulaire : M. MONDIERE Philippe Suppléante : Mme BERTRAND née OBLET Marguerite
	18093	Faverdines	M. JIREAU Marc	Titulaire : Mme METENIER née GOLBERY Annick Suppléant : M. RENAUX Daniel	Titulaire : M. CASSONNET Daniel Suppléant : M. CARRE Aurélien
	18095	Flavigny	M. JACQUET-GAUDRY Mathieu	Titulaire : M. DUCHAUD Jean-Claude Suppléant : M. RAYNAUD Guy	Titulaire : M. LYON Noël Suppléant : —
	18101	Germigny-l'Exempt	Mme MAGGIANI Gina	Titulaire : M. DUNOD Jérôme Suppléant : M. BLEVIN Jean-Pierre	Titulaire : M. ROUGEAUX Gérard Suppléant : —
	18102	Givardon	Mme ROUSSY Corinne	Titulaire : M. CATHELAIN Hervé Suppléant : Mme JAMET Bernadette	Titulaire : M. AVICE Patrice Suppléante : Mme LEVERT Véronique
	18106	Grossouvre	M. DOISNE Guy	Titulaire : Mme BAILLY née DEVOUARD Sandrine Suppléante : Mme CHOLLET née CHEVALIER Madeleine	Titulaire : Mme ITTE Chantal Suppléant : M. COMERE Julien
	18107	La Groutte	Mme POUPON Cécile	Titulaire : M. AUCLAIR Bruno Suppléant : —	Titulaire : M. PENNETIER Jean-Paul Suppléante : Mme MAILLE Emmanuelle
	18108	La Guerche-sur-l'Aubois	Mme FONTAINE Christiane Mme CLAUDET Catherine Mme BONNEFOY-CLAUDET Christine M. PAQUET Alain Mme BOUY Maryse		

Modification apportée	COD INSEE	COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
	18112	Ids-Saint-Roch	Mme PIPARD Nicole	Titulaire : M. BAUDON Claude Suppléant : M. BEDOUILLET Gérard	Titulaire : M. LHOPITAUULT Jacky Suppléante : Mme DUPLAIX née RAVEL Dominique
	18113	Ignol	Mme SKOWRONSKI Sylvie	Titulaire : M. ANTUNES Claude Suppléante : Mme JAEGLY née ORTEGA Carmen	Titulaire : M. DENEUVE Jean-Louis Suppléant : M. CHABANCE Didier
	18114	Ineuil	Mme LEJOT Laurence	Titulaire : Mme MAROT née BONNIN Solange Suppléant : Mme MATHIEU Véronique	Titulaire : M. ROCHUT André Suppléant : M. FOMPROIX Rémy
	18118	Jouet-sur-l'Aubois	M. SURIEU Gilles	Titulaire : M. CORNETTE Gaston Suppléant : —	Titulaire : M. HATON André Suppléant : M. BUISSON Claude
	18121	Lantan	M. TORTA Bertrand	Titulaire : Mme POLLET Hélène Suppléante : Mme BARLET née JOUHANNEAU Fabienne	Titulaire : Mme BECHEREAU Sylvie Suppléant : M. LAPREE Thierry
	18127	Lignièrès	Titulaire : Mme ANDANSON Elisabeth Suppléante : Mme DAUGER-MALEPLATE Annie	Titulaire : Mme ROY Brigitte Suppléant : Mme VERDURON Dominique	Titulaire : M. PERSONNAT Romain Suppléant : —
	18130	Loye-sur-Arnon	M. MORCELY Bertrand	Titulaire : M. JOLIET Jean-Paul Suppléant : —	Titulaire : M. CANCRE Henri Suppléante : Mme AUCLERT née LANGUIL Annie
	18131	Lugny-Bourbonnais	M. MAROT Philippe	Titulaire : M. POINTEREAU Quentin Suppléant : M. DELHOMME Ludovic	Titulaire : M. DUPART Jean-Jacques Suppléant : Mme HESTEAM Véronique
	18135	Maisonvais	Mme BLONDY Marie-Noëlle	Titulaire : M. BOBAT Emile Suppléant : —	Titulaire : Mme BELLIER née CHABIRON Nicole Suppléant : M. PRIEURÉ Patrick
	18136	Marçais	M. BOTTE Mathieu	Titulaire : Mme DUMONTET Aurélie Suppléant : M. BRUNET Jacques	Titulaire : M. LOMONNIER Hugues Suppléant : M. LEDON Jean-François
	18142	Meillant	M. BEGUIN Richard	Titulaire : M. DELACOULT Daniel Suppléant : M. MESLET Pascal	Titulaire : Mme CARTERON née BOURIN Marie-Michelle Suppléant : —
	18143	Menetou-Couture	M. MARTEAU Dominique	Titulaire : M. SOYER Yves Suppléant : —	Titulaire : M. KNOPP Dominique Suppléant : M. MOURAIT Patrice
	18152	Montlouis	Mme NEVEU Sarah	Titulaire : M. FALIBARON Jean-Claude Suppléante : Mme BONNACORSO née BONNACORSO Jessica	Titulaire : M. RENAULT Richard Suppléant : M. PREVOST Julien
Chgt titulaire Délégué TJ	18153	Morlac	Mme FINDINIER Bernadette	Titulaire : M. AUMAS Bernard Suppléant : M. GLORY Gérard	Titulaire : M. MOMON Pierre Suppléant : M. SCHWEITZER Gaston
	18154	Mornay-Berry	M. BERGER Jean-Pierre	Titulaire : Mme FARGEAU née PINEL Marie-Noëlle Suppléante : Mme VACHERON née POIRIER Danièle	Titulaire : Mme DEBRAS née GORRY Marie-José Suppléant : —
	18155	Mornay-sur-Allier	Mme WETLI Claire	Titulaire : M. COQUIART Michel Suppléant : M. PAPILLON Jean	Titulaire : M. TIROILLE Roger Suppléant : Mme ALLUCHON née MALTHET Michèle
	18160	Nérondes	M. GILBERT Roland Mme GRESSIN Michèle M. PETIT Philippe M. DESMARE Christian M. BABONNAUD Christian		
	18161	Neuilly-en-Dun	M. MILPIEDS Jean-Jacques	Titulaire : M. BERT Christophe Suppléante : Mme PLET née BERNARD Françoise	Titulaire : Mme MASSERET née BOUTRY Martine Suppléante : Mme RIOTTE née CHAPUIS Sylvie
	18164	Neuvy-le-Barrois	Mme FOUCRIER Patricia	Titulaire : Mme POTARD née BRANDELY Catherine Suppléante : Mme MILLET née DUFFAYE Pierrette	Titulaire : Mme BENEJAM Sandra Suppléante : Mme MINARD née FAURE Véronique
	18169	Nozières	Mme FRANCHE Camille	Titulaire : Mme BALDACHINO Valérie Suppléant : M. GODIGNON Jean-Pierre	Titulaire : Mme MALLARD née COURTADON Jacqueline Suppléant : —
	18171	Orcenais	Mme CHABIN Magali	Titulaire : M. BEZIAU Eric Suppléante : Mme CHERY Elisabeth	Titulaire : Mme LAUBRY Murielle Suppléante : Mme LECLERCQ Sylvie
Chgt élue suite à démission	18172	Orval	Mme BONNIN Christine Mme KACZMAREK Marie-Thérèse Mme GONNET Françoise M. BORDERIEUX Fernand M. NARDI Jean		
	18173	Osmerly	M. CLAVAUD Olivier	Titulaire : Mme BARDIOT Angélique Suppléante : Mme de BRUNIER née ROBERT DE SAINT VINCENT Béatrice	Titulaire : Mme THOMAS née BEAUVAIS Agnès Suppléant : M. COURAUDON Erick
	18175	Ourover-les-Bourdelins	M. MARCOU Michel	Titulaire : Mme DELMOTTE née BULTE Elisabeth Suppléante : Mme REBOUX née MARIEN Danielle	Titulaire : M. CHANTON Michel Suppléant : M. PERAS Robert
	18177	Parnay	Mme MASSON Lucie	Titulaire : M. LECLERCQ Daniel Suppléant : —	Titulaire : M. VUIBERT Jean-Luc Suppléant : —
	18178	La Perche	M. THERASSE Francis	Titulaire : M. DIOT Jean-Claude Suppléant : M. GARNIER Michel	Titulaire : Mme MAUGUIN née PACTAT Solange Suppléant : M. DELARIVIERE Jean-Marc
	18183	Le Pondy	M. OLLIVIER Serge	Titulaire : M. DAUBRAY Jean-Paul Suppléante : Mme BERTHET née LASSAULZAIS Ingrid	Titulaire : Mme PETIT née ARTHU Mélanie Suppléante : Mme COQUELIN Nathalie
	18187	Préveranges	Mme AUJAY Françoise	Titulaire : M. BOUTET André Suppléante : Mme MARECHAL née DAGOIS Gislhaine	Titulaire : M. RAYON Patrice Suppléante : Mme JAMETON Marie Madeleine

Modification apportée	COD INSEE	COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
	18191	Raymond	Mme BOUVIER Isabelle	Titulaire : M. HERITIER Guy Suppléante : Mme PIERRE née BENOIT Christelle	Titulaire : Mme LAUDET née KLEMENT Brigitte Suppléant : ---
	18192	Reigny	Mme FERY Corinne	Titulaire : M. FOULATIER François Suppléant : M. PERROT Hervé	Titulaire : M. WEBERT Bruno Suppléant : M. FLOQUET Bernard
	18193	Rezay	Mme HERAULT Marie-Paule	Titulaire : Mme AUBAILLY née RAFFINAT Nadine Suppléant : M. SALAMONE Antoine	Titulaire : Mme AUDEBERT veuve RENAUD Danièle Suppléant : M. FRADET Joël
	18195	Sagonne	M. DURAND Philippe	Titulaire : Mme BOUTEILLER Sonia Suppléante : Mme MAUPLIN née DELPORTE Claire	Titulaire : Mme DUJARRIER née VEZOU Claude Suppléant : ---
	18196	Saint-Aignan-des-Noyers	Titulaire : M. SALE Pascal Suppléant : M. SCHMIT Serge	Titulaire : M. MARRE Jean-Pierre Suppléant : M. ROBINET Daniel	Titulaire : Mme ELOY Véronique Suppléant : M. HOANG Alexis
	18197	Saint-Amand-Montrond	Mme LACH-HAB Malika M. MARME Philippe Mme ANGLADE Noura Mme BLASQUEZ Marie Mme TIXIER Jennifer		
Chgt Délég. Adm. Suppléant	18199	Saint-Baudel	M. de MAISTRE Mathieu	Titulaire : M. BOCZEK Christian Suppléant : M. PINCZON du SEL Emmanuel	Titulaire : Mme GAGNAIRE Marie-Claude Suppléant : M. POUPAT Frédéric
	18203	Saint-Christophe-le-Chaudry	Mme MUNOZ Céline	Titulaire : M. MARTINAT Bernard Suppléant : M. AUROY Michel	Titulaire : Mme HOUSSEAU-GARDETTE Anne Suppléant : M. MORANDI Pascal
	18204	Saint-Denis-de-Palin	Mme DABIN Emilie	Titulaire : M. PEZARD Jean-Yves Suppléant : M. LAPERCHE Didier	Titulaire : Mme BERNARDIN née CHANTEREAU Dominique Suppléant : M. de JACQUELOT du BOISROUVRAY Loïc
	18209	Saint-Georges-de-Poisieux	Mme GILANT Martine	Titulaire : Mme DO REGO née LEMAIRE Lysiane Suppléant : M. GAMBIER Philippe	Titulaire : Mme SAUSSE née BENOIST Raymonde Suppléant : M. GRAPTON Jean-Noël
	18212	Saint-Germain-des-Bois	Mme DENIS Christelle	Titulaire : M. HUET Jean-Philippe Suppléant : M. VILLAUDY Guy	Titulaire : M. JUNCHAT Thierry Suppléant : M. LARDY Jean-Pierre
	18215	Saint-Hilaire-de-Gondilly	M. DEMAILLET Frédéric	Titulaire : Mme GAUDET née LHOMME Charlene Suppléant : M. DUBOIS Benjamin	Titulaire : Mme GEHAN Béatrice Suppléant : M. POUPIN Philippe
	18216	Saint-Hilaire-en-Lignièrès	Titulaire : M. LEBRUN Raymond Suppléant : M. MONTAGNET Hervé	Titulaire : M. DUPONT Joël Suppléant : M. HERAULT Serge	Titulaire : Mme FAURE Annick Suppléant : M. MOREAU Franck
	18217	Saint-Jeanvrin	M. BONNEFOY Thierry	Titulaire : Mme LEMASSON née RAMBERT Catherine Suppléant : ---	Titulaire : M. BRUNET Jérôme Suppléant : M. VALENCIER Patrick
	18221	Saint-Loup-des-Chaumes	Titulaire : M. VERNEUIL Christian Suppléant : M. AUFRAGNE Sylvain	Titulaire : M. SALVI Bernard Suppléant : M. BERTHELOT Damien	Titulaire : M. DEBORD Ludovic Suppléant : M. RETALI Gilles
	18225	Saint-Maur	Mme BLIN Chantal	Titulaire : M. THEVENIN Jacques Suppléante : Mme FALOURD Marie-Thérèse	Titulaire : M. AUSSLETTE Jean Suppléant : M. DEMERON Bernard
	18230	Saint-Pierre-les-Bois	Mme VIDEGRAIN Emilie	Titulaire : Mme BRUNET Annie Suppléante : Mme FAUCON JACQUIN née FAUCON Christine	Titulaire : GAUCHE née BERRALDACCI Marie Suppléant : M. LAMAIRE Jean-François
	18231	Saint-Pierre-les-Etieux	Titulaire : Mme JUNCHAT Corinne Suppléante : Mme BOILARD Monique	Titulaire : Mme LACOMBE Laury Suppléante : Mme PIET née CAFFY Solange	Titulaire : Mme ITURBE née COQUIS Jacqueline Suppléante : Mme BARCELONNE née BILBEAU Chantal
	18232	Saint-Priest-la-Marche	M. ROLLIN Gilles	Titulaire : M. NAIRAUD Alain Suppléant : M. GOYARD Coërentin	Titulaire : M. GUILLOT Jean-Paul Suppléant : M. GUILLOT Michel
	18234	Saint-Saturnin	M. JACQUES Frédéric	Titulaire : M. GILLES Dimitri Suppléant : M. FLOQUET Pierre	Titulaire : Mme BOSSEINS Julie Suppléant : M. FLOQUET Nicolas
	18236	Saint-Symphorien	M. SPERANZA Claude	Titulaire : Mme CHARRET née VERVISCH Séverine Suppléante : Mme SEVRET née MATHIOUX Marie-Laure	Titulaire : M. CUVILLIEZ Bertrand Suppléante : Mme MORAND Delphine
Chgt supp délég TJ	18238	Saint-Vitte	M. BROUSSELOIN Yoan	Titulaire : M. BOURGUIGNON Gérard Suppléant : Mme TOURNAUD née MAZUREK Antoinette	Titulaire : M. DEBARBAT Thierry Suppléante : Mme BERÇON Aurélie
	18242	Sancoins	M. JAMET Gérard	Titulaire : Mme MARCHAL Véronique Suppléant : M. CIVRAY Dominique	Titulaire : M. DAMIENS Thierry Suppléant : M. OGER Bruno
	18245	Saulzais-le-Potier	M. DAUMIN Olivier	Titulaire : Mme DESABRES née STOCKER Sandrine Suppléant : M. LAINÉ Roland	Titulaire : M. SARRASIN Richard Suppléant : M. WEBERT Philippe
	18250	Serruelles	M. BARON Jean-Claude	Titulaire : M. AUBAILLY Jean-Pierre Suppléant : M. DAHINDEN Alain	Titulaire : M. GUEIDAN Stéphane Suppléante : Mme BARON née GIRAULT Mireille
	18252	Sidaillès	Mme COMBAS Martine	Titulaire : M. RIVIERE Maurice Suppléante : Mme LABERGERIE Frédérique	Titulaire : M. CHAGNON David Suppléante : Mme GEOFFROY née BOURSAUD Corinne
	18260	Tendron	M. HUET Christophe	Titulaire : M. MONIN Cyrille Suppléant : M. LEBRONNEC Patrick	Titulaire : Mme ROGER Delphine Suppléant : M. DESFOSSÉS Fabien

Modification apportée	COD INSEE	COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
	18261	Thaumiers	M. DELOUCHE Sébastien	Titulaire : M. VINCENT Stéphane Suppléante : Mme NAUDIN Céline	Titulaire : Mme CARTIER Christine Suppléante : Mme PERIOT née LACROIX Corinne
	18265	Torteron	M. GILOT Jacques	Titulaire : Mme ROSIER née HENRY Eliane Suppléant : M. DESPATINS Christian	Titulaire : M. DEMOITIE Daniel Suppléant : M. PLANCHARD Michel
	18266	Touchay	M. DAOUT Benoît	Titulaire : M. HERAULT Jean-Marie Suppléant : M. LAGARDE Emmanuel	Titulaire : M. MASSONNEAU Pascal Suppléant : M. BALAND Michel
	18268	Uzay-le-Venon	Mme LEBLANC Christel	Titulaire : M. RANTY Pascal Suppléante : Mme GAIONI née RENOUVEL Lucette	Titulaire : Mme VERNAY Vanessa Suppléante : Mme SIGNORET Lydie
	18270	Vallenay	Mme ARTHU Caroline	Titulaire : Mme BUGES Arlette Suppléant : M. ISSARTEL Gilles	Titulaire : Mme MATHIOUX FALIBARON Sylviane Suppléante : Mme VOLTOLINI DUBAUD Rachel
	18273	Venesmes	Mme MORVAN Nathalie	Titulaire : M. BERGERON Jean-Claude Suppléante : Mme LEFEBVRE née JOUBERT Régine	Titulaire : M. TAILLANDIER Jean-Louis Suppléant : M. RABATE Philippe
	18275	Vereaux	Titulaire : Mme ROUSSELET Marie-Angélique Suppléant : M. BOISSELIER Frédéric	Titulaire : Mme LINARD Claudine Suppléant : M. GUILLERAULT Bernard	Titulaire : Mme LUCIEN-JACQUIN née GARING Julie Suppléant : M. DUPUIS Jean-Marc
	18276	Vernais	M. CABAT Louis-Jean	Titulaire : Mme LEBREC née LE MERCIER Angélique Suppléant : M. PHILIPPEAU Bertrand	Titulaire : M. DEMARQUE Alain Suppléant : M. WENDLING Lionel
	18277	Verneuil	Mme DELEUZE Marie-Thérèse	Titulaire : M. BERNIGAUD Yves Suppléante : Mme MERMET Henriette	Titulaire : Mme LEVU née FLAVIGNI Elisabeth Suppléant : M. DURU Youri
	18278	Vesdun	Mme GRANGE Claudine	Titulaire : M. LAVILLE Gérard Suppléant : M. AUTISSIER Christophe	Titulaire : M. REBIERE Philippe Suppléante : Mme PASQUET née DUMONTET-MARNAT Danielle
	18283	Villecelin	M. BEDU Michel	Titulaire : Mme BERENGER Agathe Suppléant : M. TARAFONE Rudy	Titulaire : Mme BEDU née SELLERET Jocelyne Suppléante : Mme BONNET Marielle

Légende :

	Communes de + 1000 habitants avec 2 ou 3 listes aux élections municipales de 2020
	Communes de + 1000 habitants avec 1 seule liste aux élections municipales de 2020
	Communes de - 1000 habitants